

LE PRÉSIDENT

Signature

Madame Elisabeth BORNE
Première Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de la Varenne
75007 PARIS

Rouen, le 26 SEP. 2023

Madame la Première Ministre,

Le 26 septembre 2019 survenait l'incendie des sites de Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen. Quatre ans après, le traumatisme de cette journée est toujours présent dans l'esprit des habitants de l'agglomération rouennaise et la sécurité industrielle est désormais une préoccupation constante de nos concitoyens.

La Métropole Rouen Normandie a pris sa part afin d'élever le niveau de culture du risque et de préparation des populations à la survenue d'un événement majeur : accompagnement des communes pour l'élaboration ou la révision des Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et des Plans communaux de sauvegarde (PCS), mise en place d'un outil d'information par SMS complémentaire du dispositif FR-Alert, diffusion annuelle à tous les foyers métropolitains d'un guide pratique sur les risques naturels et industriels, organisation des Journées de la culture du risque à partir de 2022 avec un grand nombre de partenaires territoriaux, appui aux industriels pour la création d'une association les fédérant autour des sujets de prévention des risques industriels, soutien à l'Université de Rouen pour un projet de recherches multidisciplinaires sur l'incendie du 26 septembre 2019, réalisation d'une étude de perception et des attentes citoyennes sur les risques industriels puis mise en place d'un groupe de travail citoyen pour préfigurer une instance de dialogue entre toutes les parties prenantes, etc.

A la suite de cet accident industriel, plusieurs membres du Gouvernement s'étaient rendus à Rouen afin de présenter le plan d'actions de l'Etat pour prendre en compte les dysfonctionnements rencontrés à cette occasion, tant dans la survenue du risque, que la gestion de la crise.

L'une des mesures portait sur le renforcement des contrôles des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), via l'augmentation de postes d'inspecteurs des installations classées. En Normandie par exemple, 2 postes d'inspecteurs ont été créés sur la période 2020-2021, et 4 en 2023, ne permettant pas rationnellement l'augmentation de 50 % du nombre de contrôles des installations classées annoncée en 2020.

Pourtant les rapports de visite d'inspection, désormais publics et que nous consultons systématiquement, révèlent que les risques industriels ne sont pas toujours maîtrisés et la réglementation pas toujours respectée par les exploitants, y compris des sites Seveso, démontrant bien l'utilité de ces contrôles. Aussi nous ne concevons pas que les moyens ne soient pas à la hauteur des annonces faites en terme de contrôles.

Le respect des règles relève certes avant tout des entreprises elles-mêmes, mais il appartient aux pouvoirs publics d'être le garant auprès de nos concitoyens de l'application de cette réglementation, et d'y consacrer les moyens suffisants. Si un nouvel accident survenait, ceux-ci ne comprendraient pas que davantage de moyens n'aient pas été réservés à cette politique nécessaire à leur sécurité.

Au-delà d'une augmentation significative du nombre d'inspecteurs des installations classées afin de leur donner les moyens de réaliser leurs missions à forts enjeux, il conviendra également de renforcer l'attractivité de leur métier pour maintenir leur expertise.

Au vu des multiples missions aujourd'hui attribuées à l'Inspection des installations classées, il nous semble qu'une réorganisation de celle-ci devrait être étudiée, afin de leur permettre d'accomplir leur mission de contrôle dans de meilleures conditions. A cet effet, la création d'une autorité administrative indépendante nous paraît tout à fait adaptée, afin de répondre aux enjeux de la prévention des risques industriels.

Par ailleurs, nous réitérons notre demande à ce que l'ensemble des sites Seveso du territoire de la Métropole Rouen Normandie puisse faire l'objet d'un contrôle complet par l'inspection des installations classées. Ceci contribuerait à retrouver la confiance de la population envers l'Etat sur ce sujet important, qui conditionne l'acceptation des implantations industrielles par la population.

Nous souhaiterions également savoir où en est la réflexion avec les industriels que vous aviez annoncée en février 2020 en tant que ministre de la transition écologique et solidaire, au sujet des enjeux de prévention du risque de dispersion de l'amiante présent dans certains bâtiments industriels, notamment les toitures.

Concernant la gestion de crise, un nouvel outil d'alerte et d'information des populations a été mis en place courant 2022. Ce dispositif FR-Alert, basé sur des technologies éprouvées, remplit son rôle d'un point de vue technique. Cependant, la doctrine d'utilisation reste à préciser, afin qu'il puisse aussi, comme il l'avait été annoncé, être un outil d'information (et pas uniquement d'alerte) des populations en cas de survenue d'un évènement. Par ailleurs, force est de constater que trop peu de nos concitoyens connaissent l'existence de cet outil.

Par ailleurs, bien que la réglementation sur les entrepôts a évolué significativement suite à l'incendie de 2019, des améliorations doivent encore être recherchées pour certains types d'entrepôts, notamment ceux stockant des batteries électriques, y compris usagées. La difficulté d'extinction de l'incendie d'un entrepôt de stockage de batteries usagées le 16 janvier 2023 à Grand-Couronne, sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, a montré la nécessité de revoir leur cadre réglementaire.

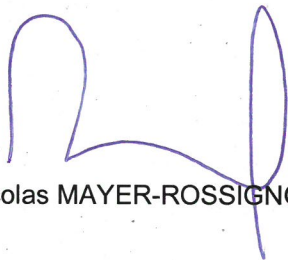
Enfin nous souhaitons attirer votre attention sur la disponibilité du matériel nécessaire en cas d'accident industriel. L'évolution de la réglementation suite à l'incendie du 26 septembre 2019 a imposé aux exploitants de prévoir davantage de moyens d'extinction (notamment eau et émulseurs), y compris leur continuité d'approvisionnement. Il conviendra que ces dispositions soient effectivement réalisées et contrôlées par l'inspection des installations classées, afin d'être opérationnelles en cas de sinistre.

En outre la Seine-Maritime, qui est l'un des départements les plus exposés en termes de risques, doit pouvoir disposer de davantage d'équipements, notamment d'engins, pour son Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) afin de mieux les répartir sur le territoire, pour que les sapeurs-pompiers puissent être plus réactifs et efficaces lors de la survenue d'un sinistre. Un dialogue doit se construire sur ce point.

Ne doutant pas de votre détermination à renforcer la prévention des risques industriels, nous souhaitons que le Gouvernement puisse être plus ambitieux sur ces questions afin de répondre aux préoccupations de nos concitoyens.

Nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Le Président de la Métropole
Rouen Normandie



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

La Vice-Présidente en charge de
la transition écologique, de la santé et de
la sécurité sanitaire et industrielle



Charlotte GOUJON

